

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13/02/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

<i>Séance N° 01</i>
<i>27/02/2026</i>
<i>Délibération 009/5.7</i>

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mme HA Christine, Mr GUILBAUD David, MOURAIN Lisa

Absents : Mr PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Madame PONTOIZEAU Fabienne a été élue secrétaire.

OBJET : Convention de mise à disposition du véhicule MINIBUS auprès de la ville de Saint-Jean-de-Monts

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le responsable Accueil de Loisirs sur Service Enfance-Jeunesse de la ville de Saint-Jean-de-Monts a adressé une demande de prêt du minibus 9 places de la commune pour les vacances d'été 2026.

L'accueil de loisirs Bord à Bord et le foyer des jeunes de la ville de Saint-Jean-de-Monts ont sollicité le minibus 9 places de la commune pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2026, leur permettant ainsi d'assurer des sorties durant l'été.

Une convention de mise à disposition sera établie entre les 2 parties pour définir les modalités de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la mise à disposition auprès du centre de loisirs Bord à Bord et de l'espace foyer des jeunes de la commune de Saint-Jean-de-Monts, le minibus 9 places suivant les conditions de prêt mentionnées dans la convention, pendant la durée des vacances scolaires pour l'année scolaire 2026-2027.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents nécessaires à la mise à disposition du véhicule minibus.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.



Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY

La secrétaire de séance
Mme PONTOIZEAU Fabienne